

SECRETARIAT D'ETAT
A L'EDUCATION NATIONALE

N° D.4./C.F. /215

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale
à
Messieurs les Directeurs Régionaux de l'En-
seignement

O B J E T : Concours National

P.JOINTES : Un decret et un arrêté concernant le "Concours National"

J'ai l'honneur de vous informer qu'à partir de cette année l'organisation d'un "concours national" a été décidée pour les classes terminales du 2ème cycle de l'Enseignement.

Ce concours, qui porte sur la connaissance précise des réalités nationales, consiste en une composition unique en arabe ou en français sur les matières suivantes :

- 1) L'histoire de la Tunisie
- 2) L'histoire du mouvement national
- 3) La géographie et la vie économique, sociale et politique de la Tunisie.

Le concours national se déroulera tous les ans à la date du 2 mars. Toutefois, par dérogation spéciale, ce concours aura lieu cette année à la date du 9 Avril 1969.

Il est doté de prix que le Jury national (composé de délégués de divers départements) attribue aux Lauréats retenus. La distribution des prix se fait solennellement en présence du Président de la République ou de son représentant.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir établir la liste des candidats à ce concours pour les établissements du second cycle relevant de votre Direction. Le nombre des candidats est fixé pour chaque classe terminale aux trois élèves qui ont les meilleurs moyennes et après avis du conseil des professeurs. La liste des candidats de chaque classe doit être dressée et transmise par le Chef de l'établissement à la Direction Régionale de l'enseignement au plus tard quinze jours avant la date du concours.

Je vous serais obligé de bien vouloir établir la liste des candidats de votre Direction dans les meilleurs délais et prendre les dispositions nécessaires afin d'organiser le concours conformément aux documents ci-joints. Les épreuves vous seront adressées ultérieurement par le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale.

N.B. Les textes officiels visés par le Secrétariat d'Etat à la Présidence vous seront communiqués incessamment.

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

AHMED BEN SALAH